

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de l'Institut d'Administration des Entreprises ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2025-2026 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention Gestion des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire

Parcours

Président du Jury

M. Alain CUCCHI

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS :

M. Jérôme GARDODY

Maître de conférences

M. Philippe JEAN-PIERRE

Professeur d'Université

Mme Chantal CUCCHI

Professeur d'Université

PROFESSIONNELS :

M. Frédéric ANNETTE

Professionnel CEV Mutualité Réunion

Article 2 :

La direction générale des services et M. Jérôme GARDODY

Directeur sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le **17 AVR. 2025**

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration
en charge de la formation et de la vie universitaire

Laurent DIDIER